

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Claudine Bérubé	Numéro de permis 2019388	Date d'inspection Le 31 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie Au Royaume En Chant T		Numéro de téléphone (506) 284-1017	
Adresse 5 rue Rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive.
- Les documents affichés sont bien en vue sur le babillard à l'intention des parents situés dans l'entrée de l'établissement.
- Chaque enfant à un espace pour ranger les effets personnels.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- Observations :
Nourrissons : le diner, l'éducatrice s'amuse et discute avec l'enfant.
2-5 ans : le diner, lavages des mains, jeux libres, l'éducatrice a raconté une histoire aux enfants et la sieste.
Après-classe : diner et jeux libres.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 août 2022

Date

original signé par
Claudine Bérubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 août 2022

Date